



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 72296

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vive indignation exprimée par les infirmiers salariés du Nord. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 décembre 2006, les personnels infirmiers doivent désormais adhérer obligatoirement à l'ordre national des infirmiers et acquitter une cotisation qui légitime leur droit d'exercice. Le dossier d'inscription adressé par le conseil national de l'ordre infirmier semble contenir plusieurs questions relatives à la personnalité des infirmiers. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre afin d'apaiser les craintes des infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72296

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1902

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)